

Communiqué
Pour distribution immédiate**INNERGEX ET LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP ANNONCENT LA MISE EN SERVICE
DU PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE VIGER-DENONVILLE DE 24,6 MW**

- Premier projet issu du bloc communautaire d'énergie éolienne de 2 009 à être mis en service
- Électricité pouvant alimenter près de 4 000 foyers québécois chaque année
- Mise en service dans les délais et selon le budget

LONGUEUIL, Québec, le 19 novembre 2013 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) (« Innergex » ou la « Société ») et la Municipalité régionale de comté (« MRC ») de Rivière-du-Loup annoncent la mise en service commerciale du parc éolien Viger-Denonville de 24,6 MW, situé au Québec, Canada.

« La mise en service du parc éolien est une source de grande fierté pour la MRC de Rivière-du-Loup. C'est la concrétisation d'un travail d'équipe et d'une vision de développement pour notre milieu. Durant son exploitation, ce parc éolien générera des bénéfices financiers directs de l'ordre de 22,0 M\$ sur 20 ans pour les 12 municipalités actionnaires », souligne Michel Lagacé, préfet de la MRC.

« En tant que gestionnaire et copropriétaire du parc éolien Viger-Denonville, nous sommes très heureux d'avoir réalisé ce projet en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup », déclare Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Il s'agit du premier projet issu du bloc communautaire de 250 MW d'énergie éolienne octroyé par Hydro-Québec en 2009 à être mis en service », ajoute M. Letellier.

Développé par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, s.e.c., une coentreprise détenue à 50/50 par la Société et la MRC de Rivière-du-Loup, le parc éolien Viger-Denonville de 24,6 MW constitué de 12 éoliennes est situé entièrement sur des terres privées, dans les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie. Sa construction a commencé au printemps 2013 et s'est terminée cet automne, dans les délais et selon le budget, grâce notamment au travail exceptionnel et la collaboration active du fabricant de turbines REpower Systems inc., de l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction Boréa Construction et de l'équipe de projet. La production annuelle moyenne du parc éolien est estimée à 67 600 MWh, assez pour alimenter près de 4 000 foyers québécois chaque année. Dans sa première année complète d'exploitation, ce parc éolien devrait générer des produits opérationnels et un BAIIA ajusté de l'ordre de 10,3 M\$ et 8,4 M\$ respectivement. Toute l'électricité produite sera vendue en vertu d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec Hydro-Québec, octroyé dans le cadre de l'appel d'offres de 2 009 et dont le prix sera rajusté annuellement en fonction d'une portion de l'indice des prix à la consommation.

À propos de la MRC de Rivière-du-Loup

La MRC de Rivière-du-Loup est une organisation supramunicipale autonome qui existe depuis plus de 30 ans. Ses limites administratives englobent un territoire de 1 267,45 km² qui est composé de 13 municipalités locales et comptant un total de 34 299 habitants. Au fil des ans, de nouvelles compétences et responsabilités légales se sont ajoutées à la compétence d'origine d'aménagement du territoire, si bien qu'aujourd'hui la MRC est devenue un acteur incontournable dans le développement économique, social et culturel du territoire.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 30 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 629 MW (puissance brute de 1 096 MW), dont 23 centrales hydroélectriques, six parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans sept projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 252 MW (puissance brute de 388 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 900 MW (puissance brute de 3 125 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BB (élevé) par DBRS (notation non sollicitée).

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS

Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par celles-ci, et est donc susceptible de ne pas être comparable à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que cet indicateur est important, car il offre à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur ses capacités de production et de génération de liquidités et facilite la comparaison des résultats pour différentes périodes. Les références au BAIIA ajusté visent les produits opérationnels moins les charges opérationnelles, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les investisseurs sont avisés que cette mesure ne doit pas être considérée comme un substitut au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement » ou « potentiel » ou encore à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « projeter », « estimer », « continuer », « anticiper » ou « avoir l'intention de », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de mots ou verbes analogues, y compris à la forme négative.

L'information prospective comprend notamment de l'information prospective financière ou des perspectives financières au sens des lois sur les valeurs mobilières, telles que la production d'électricité, les produits opérationnels et le BAIIA ajusté projetés, afin d'informer les investisseurs de l'influence potentielle du parc éolien Viger-Denonville sur les résultats de la Société. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex à la date du présent communiqué, incluant notamment des attentes et des hypothèses concernant la performance de l'installation, ainsi que les estimations, prévisions et opinions d'Innergex. Même si Innergex estime que ces attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, incluant, sans s'y limiter, la variation des régimes éoliens, le caractère variable de la performance des projets et les pénalités qui s'y rattachent, la défaillance de l'équipement et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée sur SEDAR au www.sedar.com. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent communiqué et Innergex ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser, que ce soit à la suite d'événements ou circonstances survenant après la date des présentes, à moins que la législation applicable ne l'exige.

–30–

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Marie-Josée Privyk, CFA, PAPPD
Directrice – Relations avec les investisseurs
450 928-2550, poste 222
mjprivyk@innnergex.com

www.innnergex.com

Relations médias :

Julie Boudreau
Directrice – Affaires publiques
450 928-2550, poste 335
jboudreau@innnergex.com

Michel Lagacé
Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup
Cell. : 418 868-9313
Tél. : 418 867-2485